

Les acteurs de la santé supportent mal le scalpel du Dr. Maggie

Les mutuelles et les syndicats ont rejeté hier le budget des soins de santé proposé par le gouvernement. De leur côté, les médecins menacent de dénoncer l'accord médico-mutualiste 2016-2017.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

C'est donc dans les soins de santé que le gouvernement compte réaliser la majeure partie des économies sur le budget 2017. Soit 902 millions sur un effort total de 3 milliards d'euros. Sur ces 902 millions, 673 millions avaient déjà été prévus avant même que ne débute le conclave budgétaire.

Pour les 229 millions qui sont venus s'ajouter, le gouvernement s'est mis d'accord sur plusieurs pistes: un saut d'index partiel sur les honoraires des prestataires de soins (voir infographie), une réduction des surecapacités dans les hôpitaux, l'augmentation du ticket modérateur pour les antibiotiques, moins de recours aux scanners et aux examens de biologie clinique.

«Des économies non pas à la hache, mais au scalpel fin», avait tenu à rassurer le ministre des Affaires sociales et de la Santé Maggie De Block (Open Vld). Au vu des vives réactions lundi, il semble que le scalpel n'ait pas été si indolore que cela.

Le Conseil général de l'Inami, où siègent les partenaires sociaux, les mutuelles et le gouvernement, a rejeté hier en bloc le budget 2017 des soins de santé. Lundi dernier pourtant, le Comité de l'assurance de l'Inami (où siègent les médecins et les mutuelles) avait approuvé – à une courte majorité certes – la première proposition

de budget comprenant les 673 millions d'euros d'économies. Mais depuis lors, des économies supplémentaires sont venues s'y ajouter.

Hier, le vote au Conseil général n'a pas permis de dégager une majorité: 10 pour et 10 contre. Les unions nationales des mutualités (chrétienne, socialiste, libre,

libérale et neutre) et les syndicats ont rejeté le projet de budget. Les mutuelles ont justifié leur position de refus par un «recul social jamais vu depuis dix ans». «Avec cette coupe sombre, le gouvernement limite la croissance du budget pour 2017 à 0,5%. En 2014, il s'était pourtant engagé à respecter une trajectoire budgétaire de croissance annuelle, déjà réduite mais stable, de 1,5% jusqu'en 2019», précisent les organismes assureurs.

Les mutualités pointent «la répartition inégale» des nouvelles économies à réaliser. «Un tiers des trois milliards d'économies prévues se font sur le dos de la sécurité sociale, des patients, des prestataires et des allocataires sociaux. Les épaules les plus larges devraient porter la plus grande partie des efforts et pas l'inverse.»

Selon les mutualités, «une norme de croissance aussi limitée ne permettra pas de dégager de marge pour investir dans l'avenir et conduire une politique de santé offrant des réponses innovantes aux nouveaux besoins de la population».

Résultat de ce blocage: le pouvoir de trancher revient au gouvernement qui pourrait dès lors passer en force.

L'Absym se rebelle

Sauf que la résistance est en train de s'organiser. En particulier auprès des médecins,

chez qui le saut d'index partiel passe mal.

«Le scalpel de Maggie De Block a glissé et laissé des cicatrices indésirables», a lancé Marc Moens, président de l'Absym (l'Association belge des syndicats médicaux). «Les médecins vont perdre deux tiers de leur index, qui s'élevait normalement à 2,51%. C'est la cinquième action sur l'index depuis 2010, ce qui représente une perte cumulée de 9,3%».

Et il poursuit: «Les médecins hospitaliers devront, eux aussi, faire les frais des économies de 92 millions prévues dans le secteur hospitalier, alors qu'un tiers des hôpitaux se trouvent déjà dans le rouge et que les autres ont à peine un solde positif de 100 millions pour environ 100 hôpitaux».

Autre mesure qui reste en travers de la gorge des médecins: l'intervention du gouvernement sur les primes d'assurance en matière de responsabilité civile des médecins hospitaliers sera supprimée. Ce qui équivaut à une économie supplémentaire de 14,7 millions d'euros.

En sa qualité de prestataire de soins, l'Absym ne dispose certes pas d'un droit de vote au Conseil général de l'Inami, mais elle affirme que «la décision du gouvernement met un point final à l'existence de l'accord 2016-2017 et ce, de plein droit». Ce qui signifie qu'il n'y aurait plus de sécurité tarifaire pour le patient.

En attendant, les médecins exigent de pouvoir rencontrer Maggie De Block.

Un recul social jamais vu depuis dix ans, fustigent les mutuelles.

IMPACT D'UN ABANDON DE 2/3 DU SAUT D'INDEX SUR LES HONORAIRES DES PRESTATAIRES DE SOINS

